

# **Demande de subvention Exercice 2025 Notice**

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Service Vie Associative  
46, rue Arsène et Jean Lambert  
86100 Châtelleraut

Tél. : 05 49 93 02 99 – courriel : [vie-associative@ville-chatellerault.fr](mailto:vie-associative@ville-chatellerault.fr)

**Pour une première demande :**

- **Un courrier de demande de subvention précisant le montant demandé,**
- Une copie des **statuts** de l'association déposés,
- La copie de la **déclaration d'enregistrement à la Préfecture** (n° WALDEC) ;
- La **composition du Bureau**, du Conseil d'Administration de l'association ;
- Le compte rendu de la **dernière Assemblée Générale** de l'association et les rapports (d'activités, moral, financier) qui y ont été présentés ;
- Les derniers comptes de votre association :
  - **Si votre association n'est pas soumise au plan comptable associatif :**
    - Les derniers "compte de résultat" et "bilan simplifié", signés par le Président, selon formulaire joint ou en renseignant la rubrique intégrée au formulaire dans le cas d'une demande de subvention inférieure ou égale à 150 €.
  - **Si votre association est soumise au plan comptable associatif :**
    - copie du dernier bilan, du compte de résultat et de l'annexe
  - **Si le montant global des subventions publiques perçues est > à 153 000 € :**
    - rapport du commissaire aux comptes
- **Le compte-rendu de chaque action spécifique financée l'année précédente. Obligatoire avant une nouvelle demande,**
- **Un relevé de synthèse de l'ensemble des comptes détenus par l'association (compte courant, livret, etc...) à solliciter auprès de votre établissement bancaire ou à récupérer sur le site de votre banque,**
- **Un relevé d'Identité Bancaire récent comportant l'IBAN et le BIC**

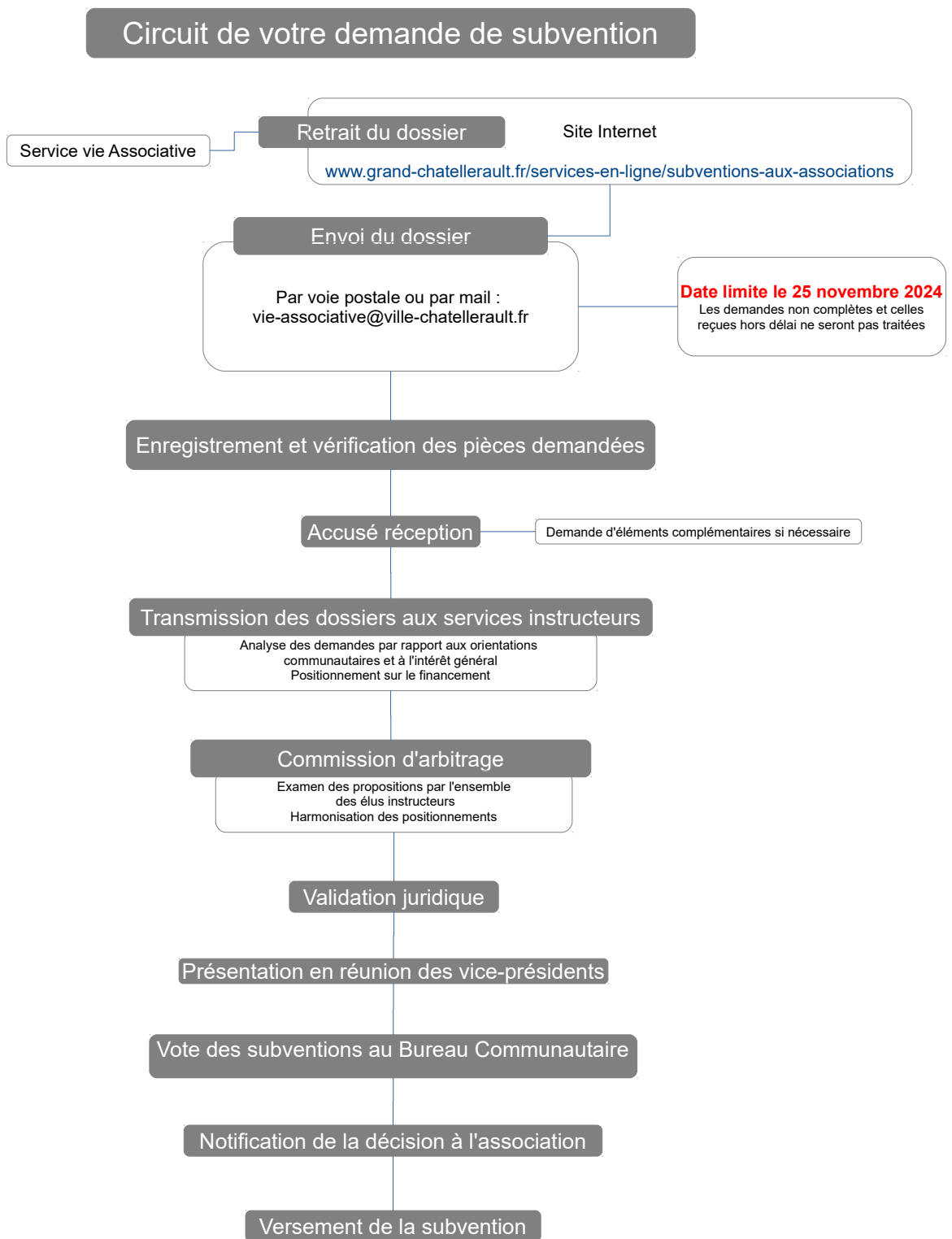
**Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé :**

- **Un courrier de demande de subvention précisant le montant demandé,**
- La **composition du Bureau** et du Conseil d'Administration uniquement si elle a changé,
- Le **compte rendu de la dernière Assemblée Générale** de l'association et les **rapports** (d'activités, moral, financier) qui y ont été présentés ;
- Les derniers comptes de votre association :
  - **Si votre association n'est pas soumise au plan comptable associatif :**
    - Les derniers "compte de résultat" et "bilan simplifié", signés par le Président, selon formulaire joint ou en renseignant la rubrique intégrée au formulaire dans le cas d'une demande de subvention inférieure ou égale à 150 €.
  - **Si votre association est soumise au plan comptable associatif :**
    - copie du dernier bilan, du compte de résultat et de l'annexe
  - **Si le montant global des subventions publiques perçues est > à 153 000 € :**
    - rapport du commissaire aux comptes
- **Le compte-rendu de chaque action spécifique financée l'année précédente. Obligatoire avant une nouvelle demande,**
- **Un relevé d'Identité Bancaire récent comportant l'IBAN et le BIC,**
- **Un relevé de synthèse de l'ensemble des comptes détenus par l'association (compte courant, livret, etc...) à solliciter auprès de votre établissement bancaire ou à récupérer sur le site de votre banque,**

**L'ensemble du dossier est à transmettre à :**

**Monsieur le Maire  
Service Vie Associative  
Hôtel de Ville  
BP 619  
86106 CHATELLERAULT CEDEX  
ou [vie-associative@ville-chatellerault.fr](mailto:vie-associative@ville-chatellerault.fr)**

**Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous, par téléphone 05.49.93.02.99 ou par mail [vie-associative@ville-chatellerault.fr](mailto:vie-associative@ville-chatellerault.fr)**



Pour vous aider dans le montage de votre dossier, le service vie associative est à votre disposition pour toute information ou pour **un accompagnement personnalisé sur simple rendez-vous**, téléphone 05.49.93.02.99